

REUNION D'INFORMATION

Le 6 février 2025 à 18h au collège Paul-Eluard suivie d'une présentation des 6^{èmes} dans le hall du collège.

S'INSCRIRE EN 5 ETAPES :

1. A partir du 24 janvier 2025

Demander le formulaire d'admission (annexe 4) auprès de la direction de l'école élémentaire dans laquelle l'enfant est scolarisé.

2. Avant le 12 février 2025

Dépôt du formulaire d'admission complété en deux exemplaires : un exemplaire doit être remis à l'enseignant ou au directeur de l'école de votre enfant ; un exemplaire doit être remis au conservatoire.

3. Sur convocation entre le 25 et le 28 mars 2025

Evaluation de la motivation et des dispositions des élèves candidats.

4. Réponses aux candidatures mi-juin 2025

5. Finalisation des inscriptions au conservatoire début juillet 2025

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le conservatoire de Montreuil à l'adresse suivante :

conservatoire.montreuil@est-ensemble.fr



COLLEGE PAUL ELUARD



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

LE DISPOSITIF CLASSE A HORAIRES AMENAGES Musique (CHAM) « ARTS DE LA SCENE »

C'EST QUOI ?



Collège Paul-Eluard

19 rue Raspail
93100 Montreuil

Conservatoire à Rayonnement Départemental

13, avenue de la Résistance
93100 Montreuil

01 83 74 57 90

conservatoire.montreuil@est-ensemble.fr

**Être en CHAM « Arts de la scène »
au collège Paul Eluard, de la 6^e à la 3^e**

La CHAM (classe à horaires aménagés musique) « Arts de la scène » du collège Paul Eluard est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Montreuil et l'Éducation Nationale.

Choisir d'être en classe à horaires aménagés signifie avoir une pratique artistique **sur le temps scolaire**, entièrement gratuite et délivrée par des professeurs du conservatoire et un enseignant du collège.

Cette classe est accessible, dès la 6^{ème}, de manière déséctorisée, en se présentant à **une audition** organisée par le conservatoire, le collège et la direction académique. Elle s'adresse tout autant aux élèves débutants qu'à des élèves non débutants.

Trois temps d'enseignements sont aménagés dans la semaine lors desquels les élèves recevront :

- des cours collectifs de chant et de mise en scène,
- des cours de formation musicale (en 6^e et en 5^e),
- des cours de percussion corporelle (en 4^e et en 3^e)
- des cours de technique vocale
- une préparation au chœur par l'enseignant musique du collège

Le projet annuel proposé, qu'il soit une création ou une reprise d'œuvre, a pour but d'articuler tous les enseignements reçus, notamment le chant avec le mouvement, et d'initier les adolescents à la pratique des arts de la scène.

Des sorties culturelles sont organisées régulièrement ainsi que des temps de présentation en public, parfois hors du temps scolaire.

L'ambition de la CHAM est de permettre aux collégiens et aux collégiennes de mener un projet artistique depuis son élaboration jusqu'à sa réalisation en public, d'acquérir une conscience corporelle et musicale plus fine, de nourrir leur culture artistique et d'accéder à plus d'autonomie et de responsabilité.

FAIRE LE CHOIX DE LA CHAM « ARTS DE SCENE »

C'est, au-delà de l'enseignement artistique dispensé :

- Se donner les outils et les moyens vers plus d'autonomie
- Participer à une dynamique d'apprentissage collectif
- Nourrir sa curiosité
- Progresser
- Participer à des représentations collectives
- Aller voir des spectacles
- Faire le pari de l'éducation à l'art par l'art

SE PREPARER A L'AUDITION :

Lors de l'audition : Il sera demandé au candidat

- De chanter une chanson (apprise par cœur). La chanson est à choisir dans le répertoire disponible en suivant le lien : <https://drive.google.com/drive/folders/1lR9B8ODgBmHuaWaq8mvmIj5oZ4S2sS>
- De participer en petit groupe à des jeux vocaux
- D'échanger avec le jury